

## **L'affectation après la 3ème pour les élèves scolarisés dans une autre académie**

### **1. Procédure synthétique pour l'établissement d'origine**

Si les représentants légaux utilisent le Service en Ligne (EDUCONNECT) pour formuler les vœux d'affectation.

1. Les représentants légaux saisissent les vœux d'affectation du **4 mai au 26 mai 2026** via le Service en Ligne.
2. L'établissement d'origine reçoit les identifiants automatiquement par mail le **27 mai 2026** lui donnant accès à l'application Affelnet-Lycée de l'académie de Limoges. Il contrôle et complète les vœux émis via le Service en Ligne avant le **lundi 8 juin 2026**.
3. Il imprime la fiche récapitulative de saisie des vœux et la fait signer par les représentants légaux. Ce document fera foi en cas de litige.
4. Les représentants légaux consultent les résultats sur le Service en Ligne à partir du **30 juin 2026**.

Si les représentants légaux n'utilisent pas le Service en Ligne pour formuler les vœux d'affectation

1. L'établissement d'origine télécharge les documents nécessaires, les fait compléter et signer par les représentants légaux et le chef d'établissement.
2. Il fait une demande de saisie simplifiée dans AFFELNET-Lycée sur AFFELMAP avant le **vendredi 5 juin 2026**.
3. Il saisit les vœux dans l'application conformément à ce qui a été renseigné par la famille à partir de la fiche de formulation des vœux.
5. Il imprime la fiche récapitulative de saisie des vœux et la fait signer par les représentants légaux. Ce document fera foi en cas de litige.
6. L'établissement d'origine consulte les résultats sur Affelnet-Lycée de l'académie de Limoges à partir du **30 juin 2026** en utilisant les mêmes identifiants de connexion et informe les représentants légaux.

**Toute saisie incomplète ne sera pas conservée dans la base Affelnet-Lycée de l'académie de Limoges, même si elle a été initiée par la famille. L'établissement d'origine est responsable du contrôle de la saisie des vœux.**

### **2. Procédure de demande d'accès via AFFELMAP**

Pour obtenir les codes d'accès à Affelnet-Lycée :

- Aller sur le site AFFELMAP
- Cliquer sur l'académie de Limoges, puis sur "Saisie simplifiée en établissement"
- Renseigner le formulaire de saisie. Il est nécessaire d'indiquer son identifiant (code UAI) et un courriel professionnel.
- L'établissement reçoit alors automatiquement un message lui donnant le code d'accès à l'application et les "codes vœux Affelnet-Lycée" sont disponibles sur le site de l'académie de Limoges (<https://www.ac-limoges.fr/procedures-d-orientation-et-d-affectation-122092>)
- L'établissement doit conserver le mot de passe lui donnant l'accès à cette application tout le long de la procédure car c'est celui qui lui permettra de connaître les résultats d'affectation.

### 3. Les conditions de candidature

Tout candidat originaire d'une autre académie doit suivre la même procédure qu'un élève scolarisé dans l'académie de Limoges.

Les candidatures des élèves venant d'une autre académie sont traitées de la même manière que celles des élèves de l'académie de Limoges dans la situation suivante :

- les responsables légaux emménagent ou résident dans l'académie ;

En dehors de cette situation, les candidatures sont traitées après celles des élèves de l'académie de Limoges.

#### 3.1 Élèves qui emménagent dans l'académie de Limoges

Si la demande d'entrée en formation dans l'académie de Limoges est motivée par un emménagement ou si les responsables légaux (ou l'un d'eux) résident dans l'académie, il est nécessaire de justifier du domicile auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du premier vœu afin que soit prise en compte la situation particulière de l'élève.

Dans ce cas, les pièces à fournir sont :

- le justificatif du nouveau domicile dans l'académie de Limoges,
- la copie de la fiche récapitulative de saisie des vœux éditée par l'établissement d'origine à partir d'Affelnet-Lycée,

#### 3.2 Élèves originaires de la région Nouvelle-Aquitaine

La procédure décrite ici concerne les élèves qui candidatent pour une formation de leur académie et pour au moins une formation d'une des deux autres académies de la région académique Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers). Elle ne concerne pas les emménagements.

Une attention particulière est apportée aux élèves qui résident au sein de la Nouvelle-Aquitaine à ceux de l'académie de Limoges.

Dans le cadre de l'harmonisation en région académique, les élèves de la région académique doivent pouvoir faire acte de candidature pour des formations implantées sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

- En ce qui concerne la voie professionnelle, il convient de favoriser l'affectation des élèves sur leurs vœux les mieux classés, quelle que soit l'académie demandée, à l'exception de certaines formations en tension ou redondantes par rapport à celles situées à proximité du domicile du candidat dans son académie d'origine.
- S'agissant de l'affectation en 2<sup>de</sup> générale et technologique, les candidatures inter-académiques seront traitées sur la base des critères nationaux de dérogations.

Les établissements suivent la procédure en vigueur dans les académies concernées et font la saisie des vœux sur l'application AFFELNET-Lycée de chacune d'entre elles.

Il existe des modalités de recrutement et un calendrier spécifique pour l'entrée dans certaines formations dans l'académie (accès en 2<sup>de</sup> générale et technologique, en 2<sup>de</sup> professionnelle ou en 1<sup>re</sup> année de CAP). Des documents complémentaires peuvent être à fournir.

**Personnes ressources – Académie de Limoges**

<b>DSDEN de la Corrèze</b>	<b>Stéphanie MOREAU</b>	05 87 01 20 29 iio.ia19@ac-limoges.fr	Cité administrative Jean Montalat BP 314 19011 Tulle Cedex
<b>DSDEN de la Creuse</b>	<b>Françoise GAUTHIER</b>	05 87 86 61 14 iio.ia23@ac-limoges.fr	1 place Varillas 23000 Guéret
<b>DSDEN de la Haute-Vienne</b>	<b>Murielle QUIGNON</b>	05 55 11 40 49 iio.ia87@ac-limoges.fr	13, Rue François Chénieux CS 23124 87031 Limoges cedex 1
<b>Rectorat – SRA-IOLDS</b>	<b>Caroline PARTONNAUD</b> , adjointe administrative <b>Laurence CHEVALIER</b> , Cheffe de Pôle accompagnement et mise en œuvre des parcours d'orientation	05 55 11 43 39 ce.saiio@ac-limoges.fr	13, Rue François Chénieux CS 23124 87031 Limoges cedex 1
<b>DRAAF Nouvelle Aquitaine</b>	<b>Cécile SOURIAU</b>	05.49.03.11.76 na-srfd-orientation@educagri.fr	Immeuble PASTEL 22 rue des Pénitents blancs 87032 Limoges